

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2018

à 19 heures

1

Le conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire

Date de convocation : 14/08/2018

Présents : Mesdames, HAVET GIMENEZ Raquel, JANIEC Jacqueline, ROUX Andrée, Messieurs, AIGOIN Jean-Luc, BACARESSE Jean-Pierre, DJEMEL Saïd, MORNICO Jean-François, ZANE Daniel.

Procurations : Madame ROUVIERE Cathy à Monsieur AIGOIN Jean-Luc, Monsieur LE GUEN André-Pierre à Monsieur DJEMEL Saïd et Monsieur PIEYRE Jérôme à Madame le Maire.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare donc la séance ouverte.

Madame Raquel HAVET GIMENEZ est nommée secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 25 juin est approuvé par 9 voix pour, 2 voix contre (Jean- Luc AIGOIN et Catherine ROUVIERE)

Monsieur Jean Luc Aigoin demande que figure dans celui-ci la raison pour laquelle il s'est abstenu lors du vote de la 2e délibération concernant la demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération d'Alès pour l'aménagement du futur foyer. Il affirme que le projet de foyer n'a jamais été exposé ni discuté au cours d'un conseil municipal. Il ajoute aussi que certains propos de Monsieur Jean-Pierre Bacaresse n'ont pas été relatés non plus dans un compte rendu précédent.

Madame le Maire répond que toutes les décisions concernant le foyer ont été prises en conseil municipal comme il se doit. De plus, plusieurs réunions se sont tenues dont une réunion publique pour présenter le projet et les plans du futur foyer mais Monsieur Jean-Luc Aigoin n'y a pas participé.

Elle rappelle que les séances du conseil municipal sont publiques. Elle fera figurer ces remarques dans le prochain compte rendu bien que la définition du compte rendu n'implique pas de relater tous les échanges verbaux et les différents débats qui précèdent le vote.

1- Délibération D30_200818 Approbation du projet de renforcement du réseau électrique pris en charge financièrement par le SMEG : Création d'un poste, chemin des Mastrottes

Madame le Maire explique que ENEDIS a informé la commune de la nécessité de renforcer le réseau électrique dans le secteur du nouveau foyer en créant un poste de transformation HTA/BT. Le SMEG a donc fait un dossier de demande d'inscription de ce projet au programme d'investissement de 2019.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2018

à 19 heures

2

Le Maire propose au conseil :

* d'approuver le projet dont le montant s'élève à 106 983 € 06 HT soit 128 379 € 67 TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir

* de s'engager à inscrire la participation de la commune, telle quelle figure dans l'Etat Financier Estimatif et qui s'élèvera approximativement à 0 €

* de l'autoriser à viser l'Etat Financier Estimatif ainsi que le Bilan Financier prévisionnel

* de s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 3 589 € 54 TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie

* de demander au service gestionnaire de voirie, les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Vote : Pour à l'unanimité

2- Délibération D31_200818 Suppression du poste d'Agent de maîtrise

Madame le Maire explique que suite à l'avancement de grade d'un Agent de Maîtrise au grade d'Agent de Maîtrise Principal, et à la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps non complet de 28 heures hebdomadaires lors de la réunion du conseil du 12 avril dernier, la commune a sollicité l'avis du Comité Technique Départemental pour demander l'autorisation de supprimer le poste d'Agent de Maîtrise à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 2 juillet 2018, le Maire propose au conseil de voter pour la suppression du poste d'Agent de Maîtrise .

Vote : Pour à l'unanimité,

3- Délibération D32_200818 Demande d'adhésion de l'Agence Technique Départementale au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Madame le Maire explique que l'Agence Technique Départementale à laquelle la commune a adhéré par délibération du 11 octobre 2017, a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2018

à 19 heures

3

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'affiliation de l'Agence Technique Départementale au CDG 30.

Vote : Pour : 10, Abstention : 1 (Saïd DJEMEL)

4- Délibération D33_200818 Proposition de prise en charge par la commune, d'une partie du coût de la carte de bus, pour les enfants St Jeannais ne se déplaçant que pour la cantine

Madame le Maire rappelle que depuis l'été 2016, la commune a le projet d'aménager une cantine dans les locaux de l'école de Saint Jean de Serres, pour éviter aux enfants des classes élémentaires un déplacement à midi. Cela répondait au souhait des familles et des enseignantes.

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait pour cela prévu au budget, dès 2017, un montant de 20 000 € pour réaliser cette cantine. Mais Alès Agglomération qui a la compétence scolaire et périscolaire a réitéré son refus en 2018 concernant le fonctionnement d'une cantine à Saint Jean de Serres.

Madame le Maire dit qu'elle considère que les familles de la commune sont doublement pénalisées par cette situation :

* d'une part leurs enfants scolarisés à Saint Jean de Serres sont obligés de prendre le bus à midi pour aller manger à la cantine de Cardet,

* et d'autre part leurs familles sont obligées pour cela d'acheter la carte de bus qui coûte maintenant plus de 70 €.

20 enfants au maximum sont concernés cette année (tous ne mangent pas à la cantine).

C'est pourquoi le Maire propose de compenser en partie cette injustice en dédommageant les familles concernées qui en feront la demande, à hauteur de 50% du prix de la carte de bus soit 35 €.

La dépense sera donc au maximum de 800 € pour la commune.

Madame le Maire propose de voter pour l'année scolaire 2018/2019.

Vote : Pour : 7, Contre : 2 (J-L AIGOIN et C ROUVIERE), abstentions : 2 (S DJEMEL et A-P LE GUEN).

La séance est levée à 19 h 30.